



Votations du 26 septembre sur la naturalisation facilitée

Dites OUI à la génération de l'avenir

340'000 étrangers sont nés en Suisse. Ce chiffre correspond à la population entière de la ville de Zurich : qu'on s'imagine une ville de cette importance, qui contribue à façonner la Suisse et à la faire bouger, mais n'en fait pas vraiment partie. Sur ces 340'000 personnes, les trois quarts ont moins de 25 ans. Ce sont des jeunes gens formés dans notre pays, ils y travaillent et y ont leur centre d'intérêts et d'activités. Ils imprègnent déjà la Suisse d'aujourd'hui et sont appelés à façonner encore davantage celle de demain.

Et pourtant, ces jeunes gens ne font pas partie de la Suisse. En effet, ils ne peuvent pas y assumer de responsabilité politique et ne sont pas complètement assurés de pouvoir toujours y séjourner : pour cela, il leur manque la nationalité suisse. Ils peuvent certes se faire naturaliser, mais ce n'est pas chose facile, même pour les jeunes secondos et secondas. Le fait d'avoir grandi en Suisse et d'être parfaitement intégré n'offre pas la garantie d'obtenir la nationalité suisse à l'issue de la procédure, qui est longue, laborieuse et souvent onéreuse.

Pour une extension de la démocratie

La Suisse a besoin d'une procédure unique de naturalisation pour les jeunes étrangers qui soit simple et équitable. Le 26 septembre 2004, le peuple et les cantons auront la possibilité de doter le pays d'une loi sur la nationalité adaptée à notre temps : la naturalisation facilitée pour les jeunes de la deuxième génération et l'acquisition de la nationalité à la naissance pour les enfants de la troisième génération. Votez 2 x OUI à la naturalisation facilitée le 26 septembre. Dites OUI à la génération de l'avenir.

L'UDC s'oppose à cette modification de la Constitution, car elle craint qu'il y ait moins d'étrangers en Suisse. En effet, elle a besoin, pour nourrir son discours politique, d'un taux élevé d'étrangers et n'a aucun intérêt à naturaliser des jeunes bien intégrés. L'UDC a peur des nouveaux citoyens suisses, elle a peur d'une Suisse plus démocratique. Voilà le vrai visage des adversaires de la votation ; on ne le connaît que trop, et on aimerait le voir cesser de ricaner.



*Votation du 26 septembre:
2 x OUI pour la naturalisation facilitée*

Si une Suisse plus démocratique vous tient vraiment à cœur, déposez deux fois un OUI dans l'urne le 26 septembre.

Doris Bianchi,
IG Secondas

Mesures d'urgence

Inspection du bunker et
visite à Bâle

page 3

Dossier

Le prochain train de mesures de
durcissement en matière d'asile

pages 5 – 8

Portrait

Monsieur livre noir

page 11

Camp de protestation au Jaunpass

Contre le bunker de secours

Le 10 juillet, une centaine de personnes ont participé à un camp de protestation au Jaunpass. La devise était : « Fermer le Jaunpass et ouvrir nos cœurs et nos frontières ». L'action s'en prenait à la politique d'asile d'exclusion et au centre de rigueur.

Suite à la modification de la loi sur l'asile du 1er avril 2004, les requérants ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) sont exclus de l'aide sociale. Ils n'ont droit qu'à l'aide en situation de détresse garantie par la Constitution fédérale. Dora Andres, membre du Conseil-exécutif du canton de Berne (PRD), a décidé de concevoir cette aide de la manière la plus décourageante possible afin d'amener les personnes déboutées à quitter le canton et la Suisse le plus rapidement possible. Ainsi, un abri militaire souterrain situé au Jaunpass a été transformé en un centre de secours. C'est le seul endroit du canton où l'aide en cas de détresse peut être obtenue. Les personnes avec NEM doivent ainsi soit s'y rendre, soit quitter le canton soit entrer dans la clandestinité.

Premier regard

Depuis la route, le centre apparaît comme un trou dans la montagne entouré d'une barrière. On a le sentiment de se trouver face à un bunker militaire. La barrière, telle qu'elle est rendue visible, évoque une prison. Difficile de croire que le centre est prévu pour une centaine de personnes. Pour l'instant, il n'y a pas eu de problèmes avec les résidents et les craintes de la population indigène, a priori hostile, semblent avoir fléchi quelque peu.

Certains troubles ont réapparu au Jaunpass : des organisations de défense du droit d'asile et des droits de la personne ont organisé un camp de protestation le week-end des 10 et 11 juillet près du centre. « Asylladen », « Augenaus Berne », « Netzwerk Pandora », « Le collectif des sans-papiers de Berne » et « Solidarité sans frontières » luttent ainsi contre « une politique d'asile de l'isolement, contre la propagation de la terreur, la xénophobie et le racisme ». En outre, la manifestation devait permettre des échanges entre les participants et les résidents et apporter à ces derniers un peu de changement dans leur sombre existence.

Restaurant fermé

Le « Restaurant des Alpes » du Jaunpass est fermé en prévision de la manifestation et la population indigène observe à distance l'arrivée des militants lorsqu'ils parcourent le chemin du sommet du col au centre. Devant l'entrée, Pavel, résident biélorusse attend les manifestants et a visiblement l'air content de la venue de ces quelques cent campeurs pro-

testataires avec la pancarte qu'ils portent et sur laquelle est inscrit: « Fermer le Jaunpass et ouvrir nos cœurs et nos frontières! ».

Vers le soir, l'ambiance devient celle d'un camp de vacances. Les réfugiés et les campeurs jouent au ballon et le petit Aman de deux ans, qui vit depuis plusieurs semaines au Jaunpass, court en lançant de grands cris et contribue à égayer la soirée.

Les adieux aux réfugiés du centre sont cordiaux. Une militante se demande pendant le voyage du retour si l'on n'a pas donné trop d'espoir aux résidents. En effet, jusqu'à ce que le slogan officiel du Jaunpass devienne réalité, il faudra mener encore un long combat. Cette devise est: « Jaunpass, lieu de liberté! ».

Dinu Gautier



who is who

Le répertoire des adresses utiles dans le domaine de l'asile et de la migration. La sixième édition remaniée et augmentée. 100 pages, sfr 25.– prix normal, sfr 30.– prix de solidarité, sfr 40.– organisations, sfr 15.– personnes sans activité lucrative. A commander à: Solidarité sans frontières.

Livre noir de l'exclusion de l'aide sociale

Documenter le cynisme des autorités

Depuis juillet 2004, Tom Beutler, étudiant en sciences politiques et stagiaire chez Solidarité sans frontières, travaille au « Livre noir de l'exclusion de l'aide sociale ». Ce document entend exposer au complet la pratique des cantons concernant les requérants d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM). Un document de travail.

Mes recherches en vue du projet de livre noir de l'exclusion de l'aide sociale m'ont conduit à divers lieux passionnants, intéressants mais aussi parfois impressionnants. J'ai rencontré de l'espoir, de la chaleur humaine, de la force et de la joie de vivre, mais également du désespoir et de l'apathie. Les deux événements qui m'ont le plus marqué ont été ma visite au refuge installé à Bâle et celle du Jaunpass.

Refuge pour la nuit

Quelque part à Bâle se trouve la maison mise à disposition pour l'action de secours des requérants d'asile déboutés. On y loge des requérants ayant fait l'objet d'une décision de NEM. Chaque soir à 19 heures, la maison ouvre ses portes et l'un après l'autre ils arrivent.

Des jeunes Africains, en tout une quinzaine, ce mardi soir seulement neuf – la police bâloise a de nouveau frappé et procédé à des arrestations après des

En dernière minute SOSF a appris qu'on a donné congé au refuge de Bâle. Les activistes toujours cherchent un lieu de remplacement.

contrôles d'identité. Ils ne peuvent rester que jusqu'au lendemain à 9 heures, puis ils quittent la maison en espérant ne pas tomber dans un contrôle d'identité pendant la journée.

Presque une famille

La maison est équipée très rudimentairement. Les chambres contiennent quelques matelas, mais ni chaises ni tables. Dans la cuisine, les hommes préparent ensemble le repas du soir. L'abri leur permet non seulement d'avoir le seul repas chaud de la journée, mais aussi de laver leur linge et de se doucher. Ils peuvent se reposer un peu du stress quotidien qui les affecte intensément aussi bien sur le plan psychique que physique. Ils passent en effet leurs journées à essayer de mendier quelque argent et à se faire le plus discrets possible pour échapper aux contrôles incessants de la police. Celui qui se fait attraper malgré ces précautions reçoit une amende et passe en général un à deux jours au poste de police avant de se faire conduire dans le canton responsable de son expulsion. La plupart retournent le soir même à Bâle au seul endroit où ils peuvent obtenir de l'aide. Ils forment presque une famille et savent pour la plupart pourquoi l'un d'entre eux ne réapparaît pas le soir et où il se trouve –

cela donne de l'espoir car ils ne sont pas réduits à leur propre solitude.

Au Jaunpass

Dès qu'on pénètre par le portail sur le périmètre couvert du centre rudimentaire, le monde semble se rétrécir. Cet endroit d'environ 5 mètres sur 10 précède la porte menant au bunker. Dès que le visiteur passe le seuil, ce n'est pas seulement l'air qui change mais toute l'atmosphère.

Dans la première grande pièce, il y a deux tentes ouvertes où se trouvent des sofas et des groupes de fauteuils d'apparence usagée qui sont orientés vers le téléviseur allumé en permanence.

Attendre – pas même Godot

Une léthargie domine – désespoir, les résidents ont depuis longtemps abandonné tout espoir de pouvoir rester en Suisse. Ils sont totalement passifs, presque apathiques. Même si je n'ai pas lu « En attendant Godot », je me représente exactement l'ambiance, peut-être est-ce même pire : ici, les personnes n'attendent même pas quelque chose de précis – pas de Godot, rien. Il règne une ambiance tout à fait paralysante. Dehors, on aperçoit par dessus les grilles les toits des autos qui ralentissent en roulant devant le centre pour mieux voir qu'il ne s'y passe rien. C'est comme au jardin zoologique et je peux sentir un soulagement lorsque je me sens retourner à la vie en passant le portail.

Tom Beutler
stagiaire chez SOSF
(voir son portrait à la page 11)

Actualité

Thoune se situe à la frontière sud

Les voyageurs en chemin de fer en provenance ou à destination de l'Italie se demanderont où passe réellement la frontière de la Suisse. Depuis fin juillet, le corps des gardes-frontières a le droit de procéder déjà à Thoune à des contrôles de personnes sur la ligne Lötschberg-Simplon.

Jusqu'ici, le corps des gardes-frontières (CGF) opérait des contrôles dans le train entre Domodossola et Brigue, première gare du côté suisse du tunnel du Simplon. Selon un accord avec la direction de la police et des affaires militaires du canton de Berne du 28 juillet, le CGF a désormais le droit d'étendre le trajet des

contrôles jusqu'à Thoune, respectivement de les commencer à Thoune.

Davantage de temps pour les contrôles

« Nous aurons davantage de temps pour des contrôles détaillés et n'aurons plus besoin de faire sortir des personnes du train », déclare le major Rodolfo Contin: « Toutefois, l'accord avec le canton de Berne n'apporte rien de neuf. » Ceci cache le fait que les contrôles déjà effectués se font encore dans un espace clairement proche de la frontière. Avec l'accord intervenu, le CGF dispose d'une heure et vingt minutes après le passage à la gare de la frontière suisse pour poursuivre ses contrôles comme à la frontière – sans qu'il n'y ait besoin qu'il y ait des soupçons ou un motif particulier.

Main dans la main

L'accord passé a pour but de renforcer l'activité de contrôle. Selon Contin, la collaboration est actuellement déjà « très synergique ». A l'origine, le CGF est compétent pour les contrôles de marchandises et de douane. « Nous procédons également au contrôle des personnes par exemple pour empêcher des migrations illégales. » Contin ne s'attend pas à de grands changements avec l'adhésion à Schengen. Il part de l'idée que le DFJP et les directions cantonales de police conviendront d'une variante « Kombi » prévoyant une répartition du travail entre le CGF et la police cantonale dans les « mesures de remplacement », c'est-à-dire dans les contrôles renforcés à l'intérieur du pays.

Heiner Busch

Schily veut des camps d'internement en Afrique

Le ministre fédéral de l'intérieur d'Allemagne ne veut pas du tout laisser les réfugiés entrer directement en Europe.

Le 12 juillet, le « Cap Anamur » est arrivé à Porto Empedocle avec 37 réfugiés africains à bord. Les autorités italiennes ont saisi le bateau et ont mis brièvement le capitaine, le premier officier et le chef du comité en détention. Tous les réfugiés sauf deux ont été expulsés dans l'intervalle.

Le ministre allemand de l'intérieur Otto Schily a réagi en reprenant une proposition lancée par son homologue britannique il y a un an (voir Bulletin 3/2003): les réfugiés ne sauraient être accueillis directement dans l'Union européenne, mais ils devraient attendre l'issue de leur procédure d'asile dans des

« centres d'accueil » situés de l'autre côté de la Méditerranée. La notion de « camps d'internement » ne plaît pas à Schily mais correspond tout à fait à la réalité préconisée par le ministre.

Retour en Afrique

Ce n'est que dans des « cas particuliers » que – selon les dires de Schily le 23 juillet dans une rubrique d'invité du journal Frankfurter Allgemeine – les réfugiés sauvés d'un naufrage ou parvenant à proximité de la côte auront le droit de déposer une demande d'asile dans l'Union européenne. « En faire une généralité serait problématique » parce que de plus en plus de personnes « se lancent dans le défi dangereux pour leur vie de traverser la Méditerranée dans des embarcations de fortune... » Pour lutter contre cette réalité, l'Union européenne devrait installer une sorte de service de secours de détresse qui ramène les réfugiés sur la côte africaine. Là, il

s'agirait de créer un office extérieur de la Commission de l'Union européenne pour examiner les demandes d'asile. Cet office serait le noyau d'une agence d'asile de l'UE et d'une procédure d'asile unifiée de l'UE.

Selon Schily, il n'y aurait pas lieu d'ouvrir des possibilités de recours contre les décisions de cet office extérieur.

Heiner Busch

Dossier – La prochaine vague de durcissements

De l'utilité et des inconvénients de l'illégalité

Les propositions de durcissements dans le domaine de l'asile vont bon train. Si c'est à Ruth Metzler, que revient la primeur d'avoir fait exclure de l'assistance sociale les personnes frappées de non-entrée en matière (NEM), le conseiller fédéral Blocher n'est pas en reste.

L'exclusion de l'assistance sociale des requérants frappés d'une décision de non-entrée en matière, introduite le 1er avril 2004 avec le programme d'allègement budgétaire 2003, n'était qu'en apparence une mesure d'économie. Dans les faits, cette mesure a surtout servi à pousser dans l'illégalité les personnes concernées et à enjoliver les statistiques sur l'asile. En trois mois, un millier de requérants vivant en Suisse sont devenus illégaux ; avant la fin de l'année, plusieurs milliers de personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière avant le changement de loi devraient être mises à la rue.

Le plus d'« illégaux » possible

De nombreux partisans d'une politique dure ne se rendent sans doute pas compte que ni cette disposition ni les nouveaux durcissements prévus ne permettront de résoudre les problèmes qu'on prétend ainsi régler. En revanche, ceux qui ont conçu ces durcissements et ne cessent de prêcher pour encore plus de dureté ont tout à fait conscience du mécanisme qu'ils amorcent.

Au cœur de toutes ces dispositions, l'objectif visé est de désigner un nom-

bre toujours plus élevé d'immigrés comme « illégaux », afin de pouvoir les traiter comme tels.

Une main d'œuvre bon marché

L'utilité de ces mesures est en premier lieu de nature idéologique. En agissant de la sorte, on fournit plus facilement des justifications en apparence rationnelles à des politiques racistes. En outre, l'illégalité permet de se rattacher aux débats sur la surveillance et la sécurité, qui se sont intensifiés depuis le 11 septembre : il n'est plus seulement question du comportement « dérangeant » des étrangers, mais de « criminalité », voire de « terrorisme ». On détourne ainsi l'attention de la population d'un autre sujet d'importance, la redistribution des richesses sur le plan national et international, qui s'effectue toujours plus clairement de bas en haut.

Il est manifeste que la deuxième conséquence des durcissements est le profit économique : comme seul un petit nombre de personnes devenues illégales se volatilisent, toutes celles qui restent fournissent une main d'œuvre bon marché, que son statut précaire empêche de réclamer leurs droits.

Selon les besoins, les partisans de ce mécanisme se placent dans des perspectives différentes, de sorte qu'on débouche sur un cercle vicieux. Les statistiques maquillées servent à « prouver » l'effet dissuasif des nouvelles mesures. En même temps, on fait de la présence des « illégalisés », qu'on ne peut masquer complètement, un problème de sécurité, ce qui permet de demander d'autres durcissements et de justifier une gestion policière de la population. Dès

lors, les contrôles ne s'effectuent plus seulement à la frontière, mais, en accord avec la doctrine Schengen, on débusque au quotidien tous ceux qui s'écartent des normes (par la couleur de la peau, un comportement particulier, la mendicité, etc.) et on fait « disparaître » les personnes en question par divers moyens (emprisonnement, mise en détention, obligation ou interdiction de se trouver dans un périmètre donné).

Il faut une critique politique

Il convient de procéder à une analyse et à une critique politique rigoureuse des durcissements proposés. En exprimant sa consternation morale, on n'éveille plus qu'une attention passagère. C'est que ces durcissements ne sont pas simplement « mauvais », mais ils ont au contraire une fonction très bien calculée dans le cadre du capitalisme mondial.

C'est la raison pour laquelle, à l'inverse, la juste revendication de « frontières ouvertes » par le mouvement No-Border faut être accompagnée par une critique économique. Face à la mondialisation, la campagne de ce mouvement proche des milieux anarchistes et anti-nationalistes ne pourrait aboutir, au mieux, qu'à obtenir la « liberté » pour les salariés immigrés de vendre leur force de travail sur un autre marché national.

Balthasar Glättli
et Heiner Busch

Dossier – La prochaine vague de durcissements

L'asile en Suisse – résumé

Au temps de la guerre froide, la générosité envers les réfugiés de l'Est allait de pair avec les initiatives dirigées contre les immigrés économiques. Aujourd'hui, c'est la libre circulation des personnes dans l'espace européen qui côtoie une procédure bureaucratique extrêmement restrictive envers les requérants d'asile. Voici une chronologie :

- 1951 Conclusion de la Convention relative au statut des réfugiés (1955 Adhésion de la Suisse)
- 1958 Accueil de 11'000 réfugiés hongrois
- 1960 (à partir de) Accueil de 1000 Tibétains
- 1968 Accueil de 13'500 réfugiés en provenance de la CSSR
- 1970 L'initiative Schwarzenbach (initiative des 10%) est rejetée
- 1973 Accueil de 205 Chiliens, fondation de Freiplatzaktion
- 1974 Initiative «contre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse »
- 1977 4ème initiative « contre l'emprise étrangère »
- 1979 Adoption de la loi sur l'asile (LAsi), entrée en vigueur en '81
- 1981 Échec de l'initiative « être solidaires en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers »
- 1984 1ère révision de la LAsi
- 1986 Peter Arbenz nommé délégué aux réfugiés
- 1988 2ème révision de la LAsi (autres révisions en 1990/1995/1998)
- 1990 Création de l'ODR
- 1992 Action Bosnie, création de la CRA
- 1994 mesures de contrainte dans le droit des étrangers acceptées
- 1996 L'initiative « contre l'immigration clandestine » est rejetée
- 1999 Kosovo : admission collective provisoire
- 1999 La nouvelle loi sur l'asile entre en vigueur
- 2000 L'initiative des 18% est rejetée
- 2002 juin : Libre circulation des personnes avec l'UE
- 2002 novembre: L'initiative de l'UDC « contre les abus dans le droit d'asile » est rejetée de justesse
- 2003 Proposition d'exclusion de l'aide sociale les requérants frappés de NEM (programme d'allègement budgétaire 03)
- 2004 avril : Entrée en vigueur de cette exclusion
- 2004 mai : Session spéciale sur la LAsi (Conseil national)
- 2004 juin : Rapport sur la migration illégale
- 2004 juillet : Blocher propose des durcissements supplémentaires dans le cadre de la révision de la LAsi



Votation du 26 septembre: 2 x OUI pour la naturalisation facilitée

Un aperçu des nouveaux durcissements

Le pire est encore à venir

C'était parfaitement orchestré ! Quelques jours après la présentation du « Rapport sur la migration illégale », le conseiller fédéral Blocher lance de nouvelles propositions de durcissements. La réaction des Églises, des œuvres d'entraide et du Haut-commissariat des Nations unies (HCR) est vive.

C'est avec une âpreté inattendue que le HCR a fait entendre sa critique le 27 juillet : «Les propositions interviennent à une époque où le nombre des requérants est en nette diminution dans presque toute l'Europe, y compris en Suisse. (...) Il n'y a pas de nécessité pour les gouvernements de se focaliser sur une révision restrictive de leur droit d'asile.» Ces durcissements visent à exclure les requérants d'asile sans papiers d'identité de la procédure et à les contraindre à fournir des papiers, rendant ainsi possible un rapatriement forcé. Les moyens retenus :

- Des décisions de non-entrée en matière si des papiers ne sont pas présentés dans les 48 heures
- La « détention pour insoumission » à durée indéterminée
- L'exclusion de l'aide sociale, aussi pour les requérants d'asile déboutés

Pas de permis de conduire sans pièce d'identité

Celles et ceux dont le seul « délit » consiste à se trouver en Suisse sans papier d'identité valable devraient être punis par la détention pour insoumission d'une durée illimitée. Selon l'ODR lui-même, cette détention n'a pas pour but de préserver la société d'un danger avéré. Mais le ministre de la justice Blocher prouve aussi le sens du détail : grâce à la nouvelle réglementation régissant l'octroi du permis de conduire, qui impose de présenter une pièce d'identité valable – le livret d'étranger seul ne suffisant plus –, il a ainsi pu exclure nombre de requérants et de personnes au bénéfice d'une admission provisoire du droit de conduire, ce qui diminue leurs chances sur le marché du travail et compromet par là leur intégration.

Balthasar Glättli

Dossier – La prochaine vague de durcissements

Qu'est-ce que la « criminalité des étrangers » ?

S'il est clair que les étrangers commettent eux aussi des délits, la « criminalité des étrangers » est en revanche une pure construction statistique.

Selon le « Rapport sur la migration illégale » que le conseiller fédéral Blocher a chargé ses offices d'établir, la « criminalité des étrangers » serait le principal problème de la politique migratoire. Preuve en serait la proportion d'étrangers recensés dans la Statistique de la criminalité 2003, qui se monte à 55,3%.

Le spectre du « criminel étranger » est bien utile. Il comble les attentes des tenants des tendances extrémistes. A son approche, même les médias libéraux se transforment en perroquets, répétant tout ce que la police leur souffle ; on brandit cet épouvantail pour justifier les projets de lois les plus monstrueux et pour remporter campagnes électorales et votations. Comme le spectre du « criminel étranger » s'avance sous le couvert de chiffres apparemment objectifs, les antidotes visant à combattre les préjugés qu'il sous-tend n'opèrent qu'en partie. Mais essayons tout de même d'y voir plus clair !

- La Statistique policière de la criminalité (SPC) ne donne pas matière à paniquer. Depuis des années, elle n'indique que de légères fluctuations, et le nombre de délits recensés reste modeste globalement. Il semble d'autant moins opportun de s'affoler lorsqu'on se souvient de ce qu'est en réalité la SPC : il s'agit d'une statistique des affaires traitées par la police, et non pas d'une véritable statistique de la criminalité. La police y recense les dénonciations qui lui sont faites ainsi que les suspects, si

elle en trouve. Il n'est de loin pas sûr que les personnes en question soient ni inculpées, ni condamnées par la suite.

- Seuls les délits faisant l'objet d'une dénonciation ou découverts par les enquêtes policières peuvent être ainsi recensés. « L'ampleur du champ laissé dans l'ombre dépend du genre de délit en question et peut évoluer au cours du temps en fonction de plusieurs facteurs variables – par exemple, la tendance de la population à déposer une plainte ou l'intensité des contrôles de police », écrit l'Office fédéral allemand de police criminelle dans ses statistiques, nettement plus détaillées que celles de son homologue suisse.

- Que les personnes lésées dénoncent à la police les mésaventures qu'elles ont vécues et qui se rapporteraient à des actes « criminels » ou qu'elles s'abstiennent de le faire va dépendre de nombreux facteurs. A cet égard, les campagnes politiques orchestrées contre les « criminels étrangers » jouent un rôle important. Elles entraînent davantage de dénonciations et, par là, élèvent le taux de « criminalité des étrangers » recensée.

- Il en est de même lorsque la police renforce ses contrôles à l'égard des présumés « criminels étrangers », en suspectant systématiquement, par exemple, les Noirs africains d'être des trafiquants de drogue. Certains groupes

sont soumis à des contrôles plus sévères que d'autres, simplement à cause de leurs conditions de vie. Prenons un exemple : dans un centre d'accueil, une centaine de requérants doivent vivre dans un espace réduit. Le même nombre de Suisses remplirait une rue entière de maisons individuelles. Or, les razzias dans les centres sont monnaie courante, alors qu'il ne viendrait jamais à l'idée de la police – et à juste titre – de perquisitionner toutes les maisons d'une rue sous la simple supposition qu'un trafiquant de drogue vit dans l'une d'elle ou qu'un voleur y a caché son butin.

Si Blocher et consorts détériorent systématiquement les conditions de vie des requérants d'asile, s'ils les jettent à la rue en les excluant de l'aide sociale, ce sont eux qui engendrent alors le spectre statistique du « criminel étranger », qu'ils ont beau jeu de combattre ensuite.

Heiner Busch



*Votation du 26 septembre:
2 x OUI pour la naturalisation facilitée*

Rapport Blocher sur la « migration illégale »

Schengen : je t'aime ! Strasbourg : je te hais !

Le rapport du 23 juin 2004 sur la « migration illégale », commandé par le département fédéral de justice et police, illustre un pourrissement avancé de la politique fédérale. Blocher imprime en effet un cours foncièrement xénophobe à la politique des autorités fédérales et, simultanément, cette politique officialise le mépris des droits humains fondamentaux. Démonstration est ainsi faite qu'il n'était nullement indifférent en décembre 2003 pour les parlementaires de gauche de voter pour Ruth Metzler plutôt que pour Blocher.

Un aspect paradoxal du rapport est en relation avec le projet d'intégration de la Suisse dans le système de Schengen. On sait que Blocher et l'UDC, pour des raisons très idéologiques, refusent Schengen par crainte d'une suppression des contrôles d'identité aux frontières. Mais quand on lit le rapport sur la « migration illégale », on réalise que, sur le fond, Blocher apprécie fortement le système du traité de Schengen.

D'abord, les rédacteurs du rapport gémissent en chœur sur le fait que la Suisse ne participe pas au système SIS (système d'information Schengen). L'explication est donnée en page 42 du

rapport. Le SIS est intéressant pour la Suisse afin d'accumuler des renseignements sur des personnes qui ont eu des problèmes administratifs, d'entrée ou de séjour dans un pays de l'Union européenne. En cas de participation au SIS, toute personne « indésirable » dans un pays de l'Union européenne pourrait devenir « indésirable » en Suisse. Bien entendu, la notion d'« indésirable » dépasse très largement celle d'auteur d'une infraction.

Ensuite, le rapport explique que, déjà actuellement, les contrôles d'identité aux frontières doivent rester peu nombreux pour ne pas paralyser le trafic. Les contrôles des gardes-frontières à l'intérieur du territoire dans les zones frontalières ont déjà été mis en œuvre et le rapport estime que les « résultats satisfaisants » doivent conduire à un développement de cette méthode. Or, celle-ci constitue le corollaire même du système de Schengen : un fort accroissement des contrôles d'identité à l'intérieur du territoire et une violation du principe démocratique selon lequel un contrôle d'identité par la police n'est possible qu'en cas de soupçon concret d'une infraction.

Le rapport Blocher reprend par ailleurs une idée déjà exprimée par le chef du DJP en juin 2004 devant le Parlement : l'enfermement des étrangers pour « insoumission » en cas de décision de refoulement.

En 1994, le Parlement avait fixé quelques limites aux mesures de contrainte dans le souci de respecter la convention européenne des droits de l'homme. Plus particulièrement, en cas de détention pour refoulement, celle-ci doit prendre fin si le refoulement, pour une raison ou une autre, devient impos-

sible. L'idée « nouvelle » de Blocher et de ses services gardes-chiourme est de priver de liberté les personnes faisant l'objet d'une décision de refoulement sur simple présomption de ce que ces personnes pourraient s'opposer à la décision ou disparaître dans la nature. Or, une telle modification légale constituerait une violation crasse de la convention européenne des droits de l'homme.

Toute cette dérive correspond à un travers classique de la politique suisse : les autorités fédérales considèrent souvent l'Europe et le droit européen comme un magasin de libre-service; elles y prennent ce qui leur convient et rejettent ce qui leur déplaît. Ainsi en va-t-il de Christophe Blocher : au fond, il aime bien Schengen, son système SIS et ses contrôles d'identité sans limites légales. Mais, il déteste Strasbourg et ses règles protectrices des droits humains.

Nils de Dardel
ancien Conseiller nationale PS



**Grafik/Satz/Druck
Weiterverarbeitung**

Oranis Offset
Hohenbühlweg 4
7002 Chur

Fon: 081 252 45 92
Fax: 081 253 63 03
E-Mail: oranis@spin.ch

ORANIS OFFSET

En bref

Le personnel de maison a droit aux assurances

Depuis le mois de janvier, les offices cantonaux genevois des relations du travail et de l'action sociale ont mis en place un système permettant au personnel de maison de bénéficier des assurances sociales, quel que soit leur statut. Les employeurs peuvent s'enregistrer auprès de « Chèque Service » en déclarant le salaire net qu'ils versent à leurs employés, et en versant l'équivalent de 20 pourcent des gains prévus. Foyer Handicap, l'institution chargée de gérer le projet, décompose cette somme en 14 pourcent servant à payer les cotisations AVS, AI, APG, chômage, maternité et accident (part de l'employeur et de l'employé-e), et 6 pourcent pour couvrir les frais administratifs et l'établissement du certificat de salaire.

Pour tous renseignements :
<http://www.geneve.ch/ocirt>,
tél. 022 388 29 99

Les juges fédéraux remplissent les prisons

Les requérants d'asile frappés d'une non-entrée en matière (NEM) ne sont plus seulement exclus de l'assistance dans le canton de Zurich, ils sont détenus au sens des mesures de contrainte dès qu'ils déposent une demande d'asile d'urgence. Le 15 juillet, le Tribunal fédéral a rendu deux arrêts cautionnant cette pratique. Jusque-là, la cour refusait que des personnes soient détenues s'il n'y avait pas de danger « concret » qu'elles passent à la clandestinité pour éviter l'expulsion. Dans les deux cas cités, il n'y avait pas de risque concret,

puisque les deux personnes s'étaient annoncées à la police des étrangers et avaient déposé une demande d'aide. Depuis l'entrée en vigueur en avril de l'allègement budgétaire 2003, les juges se contentent d'un indice de risque « objectif » de passage à la clandestinité. Le Tribunal fédéral considère que ce risque existe dès que les personnes ne déposent pas leurs papiers dans les 48 heures suivant leur demande d'asile. En d'autres termes, si l'ODR refuse l'entrée en matière, l'emprisonnement peut être prononcé automatiquement. Cela n'entretrait pas en contradiction avec la Convention européenne des droits de l'homme. De fait, le Tribunal fédéral donne sa bénédiction aux projets de durcissement formulés par Christoph Blocher.

(Arrêts : 2A.341/2004 et 2A.342/2004, en allemand, consultables sur Internet à l'adresse <http://www.bger.ch> ou en imprimé auprès du secrétariat de Solidarité sans frontières, Neuen-gasse 8, 3011 Berne, tél. 031 311 07 70, fax 031 311 07 75)

Sans-papiers et caisses maladie

Le durcissement de la loi sur l'asile produit de nouveaux sans-papiers, ce qui pose de manière aiguë la question de leur assurance-maladie. Les caisses refusent d'être obligées d'affilier des sans-papiers. L'Office fédéral des assurances sociales les a rendues attentives, à la fin 2002, à leur obligation d'accepter toutes les personnes vivant en Suisse, quel que soit leur statut de résident. Mais cette instruction est restée sans effet. Quelques cantons romands ainsi que Bâle-Ville ont réparti les sans-papiers entre les caisses de manière rétroactive, pour éviter de devoir payer eux-mêmes les frais

d'hôpital et de soins dans les cas urgents. Le Tribunal fédéral des assurances doit examiner un cas entraînant des frais dépassant le million de francs.

Le 25 juin, une table ronde sur le thème « Sans-papiers et santé » a réuni des représentants de la Confédération, des cantons, des caisses maladie et des organisations d'entraide. La première séance n'a pas permis de trouver de solution ; l'OFAS prévoit de nouvelles discussions pour envisager notamment l'idée d'un fonds pour les frais de santé et l'allègement des primes.

Des prisons pleines grâce aux mesures de contrainte

Les prisons du canton de Zurich sont plus que pleines, a-t-on appris lors d'un point de presse le 22 juillet. Et cela ne tient pas au fait que l'an dernier le nombre de délits enregistrés ait augmenté à nouveau, par rapport aux années 2000 et 2001 où il était à la baisse. On constate bien plutôt que les tribunaux prononcent de plus lourdes peines, que la libération conditionnelle est moins souvent accordée, et que l'application des mesures de contrainte encombre les prisons. En 2003, sur 475 000 journées de prison, 40 000 étaient dues à cette catégorie de privation de liberté. Une situation déplorable, qui risque de s'aggraver encore si les propositions de Blocher sont acceptées et que la contrainte par corps soit appliquée systématiquement en vue de l'expulsion.

Les prostituées interdites de périmètre

Au premier semestre 2004, l'Office des migrations de la ville de Zurich a prononcé en tout 105 interdictions de périmètre. 90 d'entre elles touchent des demandeurs d'asile que la police des étrangers soupçonne de trafic de drogue. Les autres interdictions frappent des voleurs d'usage et des cambrioleurs ainsi que « plus d'une douzaine » de prostituées. La prostitution est en principe légale en Suisse. Mais les femmes concernées n'ont pas de permis de travail, ou elles travaillent hors des périmètres délimités par les autorités municipales. La police évalue à 45 le nombre de requérantes d'asile qui se livrent à la prostitution.

L'IMES ne veut pas de Peske

Mauvaise surprise pour le Tchétchène Aleksandr Peske : Le Conseil d'État zurichois a fini par transmettre à Berne la demande de cas de rigueur du jeune homme, mais l'IMES a soudain bloqué la

procédure. Le comité de soutien, dont font aussi partie des politiciens bourgeois, ne veut pas céder pour autant.

Blocher gèle l'intégration

Le chef du DJP ne se contente pas de l'accumulation des durcissements au droit d'asile, il a aussi remis le projet d'ordonnance sur l'intégration des étrangers envoyé en consultation il y a un an. Le fait que les personnes en admission temporaire puissent elles aussi profiter des mesures d'intégration n'est pas à son goût. Au lieu de corriger les faiblesses du projet, en biffant par exemple le système de « bonus » et de sanctions prévues, M. Blocher préfère que les problèmes restent brûlants. Même le sous-directeur de l'ODR Urs Betschart a émis une critique indirecte dans une interview au Tagesanzeiger : « Le contexte est clair : là où une bonne intégration est garantie, il y a moins de problèmes. »

Menace d'extradition vers la Turquie

En 1989, le Kurde Behsat S. a obtenu l'asile en Allemagne. À la mi-mai de cette année, il a été arrêté en Pologne et placé sous écrou extraditionnel, sur la base d'un mandat d'arrêt international lancé par la police turque. À l'heure où nous mettons sous presse, les tribunaux polonais n'ont pas encore pris de décision sur l'extradition demandée. Selon le mandat d'arrêt délivré en 1982, Behsat S. aurait commis avant le coup d'État de 1980 des délits au sens de l'art. 146 al. 1 du code pénal turc : « Celui qui cherche par la violence à changer entièrement ou partiellement la constitution de la République turque ou à empêcher son application... sera puni de la mort. » Depuis lors, la Turquie a

aboli la peine de mort, mais si Behsat S. est extradé il risque tout de même de longues années de prison. Il n'a aucune chance d'avoir un procès équitable. Selon l'avocat berlinoise Jutta Hermanns, « les circonstances sur la base desquelles la Turquie exige aujourd'hui son extradition sont celles qui lui ont permis d'obtenir l'asile en Allemagne ».

Il est malheureusement usuel que la Turquie continue de poursuivre ses opposants des dizaines d'années après leur départ du pays.

Kiosque

Fraueninformationszentrum (FIZ): betrogen und verkauft. Frauenhandel in der Schweiz und anderswo, Zurich 2003, Fr. 12.– (plus frais de port)

La documentation réunie par Marianne Schertenleib et Lisbeth Herger révèle les conditions sociales de la traite des femmes et les réponses qui leur sont données au niveau politique. Elle fait état d'estimations actuelles, décrit les conditions-cadres juridiques et donne la parole à une des femmes concernées. *A commander au FIZ, Badenerstrasse 134, 8004 Zurich ou directement sous <http://www.fiz-info.ch/dt/publikationen/index.html>*

Solidarité sans frontières: Comment faire une campagne?, Berne, août 2004

Les personnes migrantes et les requérants d'asile ont besoin de notre soutien. Mais comment agir? Le guide de quatre pages n'offre pas une recette toute faite, mais il donne quelques idées et men-

tionne des points qu'il vaut la peine d'observer.

Le guide peut être obtenu au secrétariat, Neuengasse 8, 3011 Berne, Tel. 031 311 07 70 (fax. 031 311 07 75), sekretariat@sosf.ch

Friedrich, Rudi/ Pflüger, Tobias (éd.): In welcher Verfassung ist Europa? Militarisation und Flüchtlingsabwehr, Grafenau (Trotzdem Verlagsgenossenschaft) Avril 2004, 128 pages, 9 Euro, ISBN 3-931786-37-4

Nos lecteurs devraient s'intéresser surtout aux articles « Umbau- und Abrissarbeiten am europäischen Flüchtlingschutz » de Karl Kopp (pro asyl) et « Flüchtlingslager an den neuen Ausgrenzen - wie Europa expandiert » de Helmut Dietrich (Société de recherche Fuite et migration).

Peut être obtenu par internet sous <http://tinyurl.com/2qrr7>

Komitee für Grundrechte und Demokratie/ Republikanischer AnwaltInnen-Verein (éd.): Die europäische Konstitution des Neoliberalismus – Für eine demokratische europäische Verfassungsbewegung, Cologne, avril 2004, 140 p., 10 Euro, ISBN: 3-88906-108-7

Cet exposé méthodique expose notamment le sens historique des constitutions. Dans le contexte de ces critères démocratiques et défenseurs des droits de la personne, la constitution élaborée par

la « Convention » est soumise à l'analyse critique.

Peut être obtenu directement au Grundrechtskomitee, Aquinostr. 7-11, D-50670 Cologne, Tel. 0049-221-972 69 30 (fax 0049-221-972 69 31), info@grundrechtskomitee.de

Caloz-Tschopp, Marie-Claire : **Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps, Paris (La dispute éditeurs), août 2004, 256 pages, 20 Euro/Fr. 38,50, ISBN 2-84303-092-7-1**

L'Europe s'enferme. Il est presque impossible aujourd'hui de penser les migrations et le droit d'asile autrement que sous l'angle sécuritaire. Marie-Claire Caloz-Tschopp conduit depuis le milieu des années soixante-dix un travail de recherche, sur le droit d'asile en Suisse et en Europe. Son livre combine l'analyse des politiques migratoires, au plus près des faits saillants (dissuasion, enfermement, camps, expulsions), au questionnement philosophique. Il met ainsi en évidence l'énorme enjeu de l'actuelle tentative de nier le droit fondamental des humains à se déplacer.

Statewatch mars/avril 2004

Dans deux longs articles, Statewatch documente d'une part les décisions les plus récentes de l'UE en matière d'asile et d'autre part la politique migratoire et la politique de l'asile de l'Union depuis l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam de 1999.

Statewatch, PO Box 1516, Londres N 16 0EW, tel. 0044-20- 8802 1882, fax: 8880 1727, voir aussi le site de l'organisation sous www.statewatch.org

Tom Beutler, stagiaire SOSF

Quitter la tour d'ivoire

Tom Beutler effectue un stage de 3 mois au secrétariat de Solidarité sans frontières. Pendant cette période, l'étudiant en sciences politiques âgé de 25 ans rassemble des faits et du matériel sur le thème de l'exclusion de l'aide sociale. Les résultats seront publiés dans un livre noir.

La théorie, Tom Beutler connaît bien. Après dix semestres d'études en sciences politiques à l'Université de Berne, le jeune homme de 25 ans s'apprête à passer sa licence. Or la politique, c'est bien connu, n'est pas seulement une science. Les professeurs de la faculté des sciences politiques de Berne le savent aussi; c'est pourquoi ils demandent à leurs étudiant-e-s de quitter leur tour d'ivoire. Outre un semestre dans une université de langue étrangère, un stage doit également figurer au curriculum. Les étudiant-e-s recherchent eux-mêmes les places de stage dans un parti ou une ONG. Tom Beutler cherchait en fait une activité au sein d'une organisation active dans le domaine de la nature et de l'environnement. Il connaissait certes la politique des étrangers et de l'asile, mais ce n'était pas son domaine favori. Tom est arrivé à SOSF en accomplissant une partie de son stage au secrétariat des Verts suisses.

Monsieur livre noir

Dans la discussion avec le secrétaire de SOSF Balthasar Glättli, il est apparu rapidement que l'élaboration d'une documentation complète sur la nouvelle pratique d'exclusion de l'aide sociale pour



les requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM) serait une tâche idéale pour le temps du stage.

Depuis juillet, Tom Beutler rassemble du matériel. Concrètement, il s'agit de dépouiller les articles de presse, de débrouiller les textes de loi, de tenir la correspondance avec les oeuvres d'entraide et les autorités et d'écouter les intéressés. Il est aussi important d'aller voir sur place. A cet effet, Tom Beutler s'est déjà rendu deux fois au bunker du col du Jaun pour les mesures d'urgence (voir page 3) et s'est renseigné auprès de Freiplatzaktion à Bâle. Ce qu'il en a rapporté est capable d'ébranler même celui qui ne se laisserait pas si facilement démonter. « Les droits fondamentaux sont restreints plus ou moins systématiquement, précisément pour ceux qui ne peuvent pas se défendre », s'indigne le stagiaire de SOSF.

Désir de travailler dans l'aide au développement

Tom Beutler espère que le livre noir permettra une discussion plus étendue sur la situation intenable des gens que l'Etat rejette dans l'illégalité. « Dans les parlements, il n'y a, comme on sait, aucun lobby qui défend les sans-droits et les illégaux. » Pour le politologue en devenir, il est clair que dans sa vie professionnelle future, il agira de façon responsable lui qui a hérité le privilège de posséder un passeport rouge. « Je veux redonner quelque chose de ce que j'ai reçu ici en Suisse si facilement. » Avant le début de ses études, il avait déjà senti le désir de travailler un jour dans le domaine de l'aide au développement. « Cela m'a toujours motivé à poursuivre mes études. » Actuellement c'est le livre noir qui le motive et le fait agir.

Nick Lüthi

Manifestations

Etre Noir en Suisse – Schwarz sein in der Schweiz

Réunion à la Paulus-Akademie de Zurich samedi 30.10.2004

Des exposés et des discussions plénières (avec traduction simultanée) le matin ainsi que divers ateliers l'après-midi devraient faire le bilan du racisme anti-noir et chercher des possibilités d'y remédier. La situation des femmes noires sera un des thèmes importants.

La manifestation peut puiser dans un réservoir important d'expériences, car elle est également organisée en grande partie par des groupes de Noirs et d'Africains de toute la Suisse (CRAN – Carrefour de Réflexion et d'Action contre le racisme anti-Noir, La Communauté Africaine du Tessin, Femmes Arc-en-ciel Bienne, la revue Regards Africains, Sankofa – Plattform für Menschen Afrikanischen Erbes, Treffpunkt Schwarzer Frauen Zürich, Women of Black Heritage). Brigit Keller de la Paulus-Akademie espère aussi une participation active de membres de la communauté blanche du pays.

Informations et inscriptions: Paulus-Akademie Zurich, Carl-Spitteler-Str. 38, 8053 Zurich, Tél. 01-381 34 00, paz.es@bluewin.ch, <http://www.kath.ch/veranstaltungen/details.php?id=44269&style=paz>

Pour le droit à la libre circulation et à la liberté d'établissement

Semaine d'action et de manifestations de la Région des trois frontières du 23 au 31 octobre à Strasbourg

Le droit à la libre circulation et à la liberté d'établissement devrait être un droit fondamental pour tous. La réalité en Europe est autre: de nombreux migrants et migrantes n'ont absolument aucun droit, en particulier celui de travailler. Ils sont en permanence sous la menace d'être expulsés et en butte aux appareils de répression étatiques. Protester contre le régime frontalier dominant et franchir symboliquement les frontières – selon le concept de la manifestation réussie de la Région des trois frontières (Bâle/Weil am Rhein/St.Louis) en juillet 2002 et d'une exposition itinérante en été 2003. Du 23 au 30 octobre de cette année, une semaine de manifestation et d'action devrait maintenant avoir lieu à Strasbourg. Strasbourg n'est pas seulement le siège du Parlement européen à l'influence très limitée, mais aussi la centrale du système d'information de Schengen SIS et du commissariat de la Police des frontières franco-allemand, donc un endroit approprié pour protester contre le démantèlement constant des droits des requérant-e-s d'asile et des migrant-e-s en Europe.

Au programme, des manifestations pour l'ouverture et la clôture de la semaine, une exposition ainsi que diverses autres actions artistiques.

Pour plus d'informations, consulter la page d'accueil de Solidarité sans frontières (www.sosf.ch) ou netzwerk-dreieckland@gmx.de

Nous vous serions reconnaissants de nous signaler vos changements d'adresse sans tarder: vous nous permettrez ainsi d'économiser des frais postaux importants.

impressum

Paraît 4 fois par an

Tirage de cette édition: 5900 A / 1050 F

Composition/Graphisme: ComTex,
3414 Oberburg

Impression: Oranis Offset, Coire

Expédition: Toleranz95, Coire

Rédaction: Heiner Busch, Balthasar Glättli,
Nick Lüthi

Traductions: Sylvie Colbois, Olivier von
Allmen, Annette Scharfenberger,
Marianne Enckell

Lectorat: Nick Lüthi

Photos: Medienbüro Selezione, Nick Lüthi

Délai rédactionnel pour le prochain numéro:
1 novembre 2004

Nous nous réservons le droit d'abrégier le
courrier des lecteurs

cotisation 2004, abo inclus, salariés 60.– /
couples 90.– / non-salariés 30.–

cotisation 2004 pour organisations,
abo inclus 100.–,
abonnement 25.– / abonnement
organisations 45.–

Editrice: Solidarité sans frontières,
Neuengasse 8, 3011 Berne
(regroupement CAS/MODS)

Tél.: 031 311 07 70

Fax: 031 311 07 75

e-mail: sekretariat@sosf.ch / archiv@sosf.ch
www.sosf.ch

CP: 30-13574-6